

Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) par la voie interne (titulaires)

Les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement et conditions pour concourir

A titre expérimental, certaines catégories de fonctionnaires¹ peuvent **jusqu'au 31 décembre 2025** et dans les conditions fixées par décret², bénéficier de modalités dérogatoires, d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emploi de niveau supérieur ou de catégorie supérieure:

Corps		Conditions d'accès
TECH CN		<ul style="list-style-type: none">- Justifier de 4 ans de services publics- Appartenir à l'une des catégories de la liste des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi- Présenter un handicap compatible avec l'emploi postulé
Comment ?	Dossier de candidature	Envoi du dossier RAEP complet directement à l'établissement par courrier postal, avant la date limite d'inscription figurant sur l'avis d'ouverture du recrutement, le cachet de la poste faisant foi
	Commission de recrutement	Composée de 3 membres (1 agent de corps de niveau équivalent ou supérieur, 1 personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et 1 personne du service RH) <ul style="list-style-type: none">• <u>En 2 étapes</u> : la pré-sélection par examen du dossier et l'audition des candidats retenus <u>d'une durée de 45 min</u> au plus, débutant toujours par 10 min au plus d'exposé du candidat sur son parcours professionnel.• <u>Résultats</u> : liste des candidats proposés au détachement
Nomination		Fonctionnaires détachés conformément aux dispositions du statut particulier du corps

¹ Alinéa 1°,2°,3°,4°,9°,10° et 11 de l'article L.5212-13 du code du travail

² Décret n°2020-569 du 13 mai 2020,